

ACN Immobilier

SARL au capital de 8000 € - RCS Nantes 499 794 683

Siège social : 107 rue Saint-Georges – 44390 Nort sur Erdre

Tél : 02 40 37 00 27 - E-mail : nortsurerdre@lafortet.com

Ventes – Barème à compter du 01 Avril 2017

Honoraires de transaction (*Hors cas particulier* - voir ci-dessous*)

Tous nos prix sont affichés Honoraires compris TTC

Honoraires forfaitaires de 5 000 € TTC sur la part inférieure à 50 000 €

	%
Sur la part de 50 000 € à 100 000 €	6%
Sur la part de 100 001 € à 150 000 €	4 %
Sur la part au-delà de 150 001 €	3 %

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

***Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
 - Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.
-



LOCATIONS

Locations – Barème à compter du 1^{er} Avril 2017

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**
 - Jusqu'à 20m² : 8 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
 - De 21m² à 40m² : 7 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 7 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
 - De 41m² à 60m² : 5 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 5 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
 - De 61m² à 100m² : 4 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 4 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
 - A partir de 101m² : 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur

- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur

- **Entremise-négociation** : 00% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

Professionnels :

- 10% HT du loyer triennal, soit 12% TTC à la charge du preneur.

Commerciaux :

- 10 % HT du loyer triennal, soit 12 % TTC. 10 % du droit au bail, à la charge du preneur.

GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion :

- 6.42 % HT du loyer annuel charges comprises, soit 7,70 % TTC à la charge du bailleur.